

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE EXTRAORDINAIRE DU 21.03.2022

1. DEMISSIONS/NOMINATIONS :

a) EPR Liège-Namur-Luxembourg

- Démission de monsieur **Léandre LEVEQUE** de son mandat provincial
- Aucun remplacement demandé par l'EPR
- ➔ La démission de monsieur Léandre Leveque est acceptée

b) EP Anvers

- Démission de monsieur **Jozef OORTS** en tant que membre du CSN
- Le nom du remplaçant sera communiqué lors de l'AGE
- ➔ La démission de monsieur Jozef Oorts est acceptée, ses fonctions sont temporairement occupées par le Président Provincial Anversois

c) EP Flandre orientale

- Démission de monsieur **Gertjan VAN RAEMDONCK** de ses mandats provincial et national
- ➔ La démission de monsieur Gertjan Van Raemdonc est acceptée

– Nomination du mandataire provincial :

*Monsieur Freddy VAN OVERWAELE en remplacement de Monsieur Gertjan VAN RAEMDONCK

➔ la nomination de monsieur Freddy Van Overwaele est approuvée

– Nomination du mandataire national :

*Monsieur Freddy VAN OVERWAELE en remplacement de Monsieur Gertjan VAN RAEMDONCK

➔ la nomination de monsieur Freddy Van Overwaele est approuvée

d) Election et nomination du Trésorier National

➔ Monsieur Wim Nuel est nommé

2. MODIFICATIONS aux Règlements

a) Art. 83§1 du Règlement Sportif National

Pour tous les concours, tous les pigeons classés doivent demeurer au colombier de l'amateur à disposition pour contrôle par la RFCB ou par l'organisateur, durant minimum 5 jours calendriers après la clôture du/des concours au(x)quel(s) ils ont participé à l'exception :

1) **des concours nationaux de grand fond pour lesquels les pigeons bénéficient d'un repos de minimum 7 jours ouvrables obligatoires.**

Et/ou

2) **De participation à un concours officiel reconnu par la RFCB (sauf les concours de Grand Fond)**

A défaut de respect, le pigeon sera déclassé du concours suivant.

➔ cette modification est également d'application pour le règlement doping

3. CHAMPIONNATS NATIONAUX 2022

Proposition de l'EP d'Anvers – scission de la petite et grande vitesse

➔ La proposition n'a pas été approuvée